Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20220707-DEL-2022-143-DE Date de télétransmission : 13/07/2022 Date de réception préfecture : 13/07/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 7 JUILLET 2022

DEL-2022-143

L'An deux mille vingt-deux, le sept juillet, à 8 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 30/6/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. GILLET, HACQUIN, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, DAVIET, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, FORSTER, KHAY, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, GIRARD, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIANT: du SYANE

Membres en exercice :

25

Présents :

15

Représentés par mandat :

3

Objet: COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-FIER - LES ONGES - TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA COLONNE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Exposé du Président,

La Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie entreprend des travaux de renforcement de la colonne AEP, sous sa maîtrise d'ouvrage, sur le secteur de la route d'Annecy entre le cimetière et le hameau des Onges.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à l'enfouissement des réseaux secs sur ce secteur.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier d'eau potable, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et le SYANE, un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.



Accusé de réception en préfecture 074-257400085-20220707-DEL-2022-143-DE Date de télétransmission : 13/07/2022 Date de réception préfecture : 13/07/2022

Le SYANE est désigné comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

- 1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
- 2. à désigner M. Patrice COUTIER comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mme Pascale PARIS sa suppléante,

e Préside

3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

Adopté à l'unanimité.

Syane ENERGIES A NUMERIQUE

Joël BAUD-GRASSET.

